

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres : 22
En Exercice : 22
Présents : 13
Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-vingt,

Le 21 février à 15h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte du pays du Chinonais sous la présidence de

Monsieur Hervé NOVELLI

Date de convocation : 13/02/2020

PRESENTS :

MMES Nadège ARNAULT - Isabelle PAIN - MM. Hervé NOVELLI - Daniel POUJAUD - Didier GODOY - Claude BORDIER - Michel AUBERT - Gilles MORTIER - Jean Luc DUPONT - Jean Vincent BOUSSQUET - Serge MOREAU - Christian PIMBERT - Bernard CHATEAU

Absents excusés avec procuration :

Etienne MARTEGOUTTE représenté par Michel AUBERT

Isabelle RAYMOND PAVERO représenté par Hervé NOVELLI

Denis FOUCHE représenté par Jean Luc DUPONT

Christophe BAUDRY représenté par Jean Vincent BOUSSQUET

Absents excusés :

Florence BOULLIER — Michel FERRAND - Bernard THIVEL— Jean Pierre LOIZON - Eric LOIZON

OBJET :

Préparation et animation
d'une 2^{ème} Contrat local de
Santé

Le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, le Comité avait souhaité que la question de relancer un nouveau Contrat local de santé avec l'ARS soit revue à la suite des élections municipales par le futur Comité syndical. Une rencontre doit être organisée avant les congés d'été avec une représentante de l'ARS chargée du suivi des CLS. Des élus soulèvent cependant la nécessité de prévoir des crédits au budget primitif pour le cas où une décision de relancer la procédure serait prise dans le courant de l'été, afin de permettre l'embauche d'un chargé de mission dédié avant la fin de l'année. En effet, cette procédure nécessite un animateur dont le rôle est de fédérer les acteurs socio-professionnels concernés, les accompagner dans la conception et la présentation de leurs projets, rédiger le programme d'actions et puis veiller à sa mise en œuvre, également d'assurer le rôle d'interface entre le territoire et l'ARS et de veiller à l'articulation avec les actions de la CPTS. Même si le Pays a connu des difficultés de recrutement, ces élus expriment leur conviction quant à l'intérêt de poursuivre la démarche CLS. Il est rappelé que l'ARS et la Région via le CRST apportent un soutien financier aux dépenses relatives au poste d'animateur d'un CLS pour les phases successives d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide de prévoir au budget 6 000 € en dépenses pour 2 mois de salaires chargés et autant en recettes, décomposés comme suit : 3 500 € de la Région au titre du CRST et 2 500 € de l'ARS
- Charge le Président d'effectuer la demande de subvention auprès de l'ARS, en prévision.

Pour extrait conforme,
Le Président

H. Novelli

Hervé NOVELLI